



Soins primaires : préconisation à l'attention des Universités dispensant la formation IPA

Paris, Le 10 mars 2020

Mesdames, Messieurs, les Doyens des Facultés de Médecine,
Mesdames, Messieurs, les Responsables Pédagogiques des Masters IPA,

Nous tenons à attirer votre attention sur la mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; Prévention et Polyopathologies Courantes en Soins Primaires

Nous avons constaté une grande hétérogénéité concernant les contenus d'enseignement de la formation en pratique avancée, notamment pour les domaines d'interventions ci dessous :

- Prévention en soins primaires
- Poly-pathologies courantes en soins primaires

Les soins primaires sont définis, au terme de la circulaire N° DGOS/PF4/2016/382 du 9 décembre 2016 : « *Les soins primaires englobent les notions de premier recours, d'accessibilité, de coordination, de continuité et de permanence des soins. Les soins primaires constituent la porte d'entrée dans le système qui fournit des soins de proximité, intégrés, continus, accessibles à toute la population, et qui coordonne et intègre des services nécessaires à d'autres niveaux de soins. S'ils sont le premier contact des patients avec le système de soins, les soins primaires sont également structurants pour la suite du parcours du patient au sein du système de santé* ».

Par ailleurs, l'article L. 4301-1 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que l'IPA peut exercer en soins primaires ou hors soins primaires.

Ainsi pour enseigner et accompagner l'acquisition de compétences en soins primaires des IPA, **nous demandons aux Universités, de porter une attention particulière sur les enseignements concernant la prévention et les poly-pathologies courantes en soins primaires.**

Nous rappelons également qu'un crédit ECTS (European Credits Transfer System) est équivalent à 25-30 heures de travail. Les **UE cliniques / bases fondamentales** représentent 21 ECTS en 1^{er} année (600 heures de travail ou 17 semaines de 35 heures) et 20 ECTS en 2^{ème} année (500 heures de travail ou 14 semaines de 35 heures).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, les Doyens des Facultés de Médecine, et, Mesdames, Messieurs, les Responsables Pédagogiques des Masters IPA, l'assurance de notre plus haute considération.

Le conseil Scientifique